

Autorisation mercredis septembre 2023

NOM DU RESPONSABLE LEGAL :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de Naissance : N° de téléphone :

COCHEZ LES CASES des journées ou demi-journées souhaitées, sans oublier les repas !

Annulation : 8 jours avant la date, ou avec un certificat médical à fournir dans les 3 jours

3-5 ans

Date	Matin	Après-midi	Repas
Septembre			
06/09	Étiquettes porte-manteau <input type="checkbox"/>	Bulles, cache-cache, bricolage dans la nature <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13/09	GRAND JEU INTER-AGE <input type="checkbox"/>	Cérémonie de parrainage <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20/09	La nature à la loupe <input type="checkbox"/>	PÂTISSERIE <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
27/09	Jeu de piste au jardin <input type="checkbox"/>	Contes animés <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6-11 ans

Date	Matin	Après-midi	Repas
Septembre			
06/09	Pâtisserie pour la fête de la rentrée <input type="checkbox"/>	FETE AU JARDIN <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13/09	Grand jeu inter-âges <input type="checkbox"/>	Cérémonie de parrainage <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20/09	<input type="checkbox"/> « Les journées Olympiques solidaires »	DEBUT DU PROJET : <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
27/09	Préparation des Olympiades solidaires <input type="checkbox"/>	Préparation des Olympiades solidaires <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les parents attestent avoir pris connaissance du planning des animations des mercredis dans sa totalité sur le programme dédié et autorisent leurs enfants à participer aux activités et aux sorties proposées par l'Accueil de Loisirs.

Ils autorisent les responsables à prendre, le cas échéant, toutes mesures (hospitalisations, interventions chirurgicales) nécessaires.

Lu et approuvé et signature des parents :